TOUS ACTEURS DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : MA COMMUNE S'ENGAGE!



Les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables : **mode d'emploi**



BÂTIR UN DESTIN ÉNERGÉTIQUE PARTAGÉ



Jules Nyssen Président du Syndicat des énergies renouvelables (SER)

Face à l'urgence climatique, la transition énergétique est plus qu'un impératif : c'est une responsabilité collective. Et pour réussir cette transition, il est essentiel de concilier ambition énergétique/écologique, aménagement du territoire et dialogue local.

C'est bien dans cet esprit que les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER) ont été créées. Elles représentent une opportunité unique d'identifier, au plus près des territoires, les lieux les plus propices à accueillir des projets d'énergies renouvelables, tout en respectant les spécificités locales, la biodiversité et l'adhésion des habitants.

Ce poster a pour vocation de rendre compréhensible pour toutes et tous ce dispositif encore parfois méconnu : il présente de manière concise et visuelle ce que sont les ZAER, pourquoi elles sont importantes, et comment chacun peut participer à leur mise en place dans sa commune. Notre ambition est d'informer, de sensibiliser et de mobiliser, car c'est ensemble – élus, citoyens, associations, entreprises – que nous pourrons bâtir un destin énergétique partagé. Je vous invite à faire de ce poster un outil de dialoque dans vos territoires.

Avec tout mon engagement.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DANS LES TERRITOIRES, UN ENGAGEMENT LOCAL ET COLLECTIF

La mise en place de ZAER fait partie d'un ensemble d'outils permettant aux élus locaux de renforcer leur rôle et les moyens dont ils disposent pour répondre aux besoins de leurs concitoyens. Cette initiative locale combine la prise en compte de la diversité des territoires (en termes de potentiel comme de besoin) et des énergies renouvelables pour construire un nouveau système énergétique territorial.

Pourquoi cette transition doit-elle s'opérer au niveau local?

Parce que les territoires sont au cœur de la consommation et de la production énergétique. Chaque région, département ou commune dispose de ressources spécifiques et de besoins propres, ce qui permet la mise en place de solutions adaptées. En agissant localement, les élus, les citoyens, les entreprises et les collectivités s'impliquent, rendant la transition énergétique plus efficace et ancrée dans le quotidien de chacun.

Sa mise en place repose sur plusieurs leviers : le développement des énergies renouvelables (EnR), l'amélioration de l'efficacité énergétique et la sensibilisation des habitants aux nouveaux usages. Les collectivités et les élus ont alors un rôle clé : en encourageant les projets locaux, ils soutiennent l'innovation et le développement économique local.

Enfin, la transition énergétique ne peut réussir sans l'engagement de tous. Changer nos habitudes de consommation, privilégier des solutions plus sobres en énergie et soutenir les initiatives locales sont autant d'actions qui permettent de bâtir, ensemble, un avenir plus durable.

Investir dans la transition énergétique, c'est renforcer l'attractivité locale, créer des emplois et améliorer la qualité de vie. C'est aussi une opportunité pour développer les énergies renouvelables, optimiser la consommation énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Concilier objectifs globaux et enjeux locaux

Le système énergétique de demain sera un système décentralisé car il reposera sur un maillage d'installations de production qui tireront parti des atouts de chacun des territoires en leur procurant en retour des retombées socio-économiques.

Chaque territoire peut ainsi maîtriser son «destin énergétique» et chaque citoyen aura ainsi l'occasion de mieux matérialiser la production de cette énergie dont on pressent qu'elle va devenir de plus en plus précieuse. La transition énergétique a donc aussi des vertus pédagogiques, d'une part en faisant prendre conscience que la production d'énergie n'est pas immatérielle, et d'autre part car elle repose sur des logiques plus circulaires que par le passé.

Si l'enjeu final est la protection du climat, c'est aussi un enjeu de souveraineté énergétique, de renouveau industriel et de protection du pouvoir d'achat en cessant d'exposer les Français aux aléas d'un système énergétique économiquement dépendant de phénomènes non maîtrisables à l'échelle nationale.

LES ZAER, QUÉZACO ?

Les ZAER ont été introduites par la loi d'accélération des projets d'énergies renouvelables en mars 2023 (« loi APER ») et permettent de guider les porteurs de projets pour une meilleure acceptation. A l'initiative des maires, elles peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : photovoltaïque (au sol, sur bâtiment), solaire thermique, éolien terrestre, hydroélectricité, gaz renouvelables, géothermies, réseaux de chaleur, bois-énergie, etc.

Les zones peuvent ainsi refléter les préférences de chaque territoire pour l'implantation des projets tout en se basant sur le potentiel local disponible propre à chaque territoire et contribuent ainsi à l'attractivité économique des territoires.

Une image positive des EnR

Selon l'étude Ifop, 84 % des Français ont une perception positive des énergies renouvelables. Ce taux de soutien atteint même 94 % chez les personnes vivant à proximité d'installations. Ces résultats contrastent avec l'idée d'une opposition généralisée souvent véhiculée.

L'étude montre ainsi que la proximité, loin d'alimenter le rejet, contribue à forger une opinion plus réaliste et éclairée sur les énergies renouvelables.

L'énergie au cœur des préoccupations des Français

Près d'un Français sur deux (48 %) identifie l'énergie comme une priorité majeure. Jugée «très importante » par près de 7 répondants sur 10, la souveraineté énergétique s'impose comme un sujet majeur, en lien étroit avec les autres grandes inquiétudes des Français : le pouvoir d'achat, la sécurité, les tensions internationales et l'urgence environnementale.

S'appuyer sur un mix énergétique équilibré

▶ Les Français soutiennent le développement des énergies renouvelables. 62 % estiment que leur déploiement reste insuffisant, et 68 % souhaitent même qu'il s'accélère dans les cinq prochaines années. 56 % sont convaincus que la production d'électricité devrait s'appuyer sur un mix énergétique équilibré, qui associe nucléaire et renouvelables.

*Étude IFOP «Énergies : que veulent vraiment les Français ?», mai 2025

DÉVELOPPER UNE ZAER AVEC LA POPULATION, BONNE PRATIQUE

La concertation citoyenne : la clé de l'acceptabilité et de l'accélération des EnR

La loi APER dispose que la désignation des ZAER doit faire l'objet d'une concertation citoyenne dont les modalités sont définies par la commune. Cette étape est cruciale : l'expérience montre qu'une concertation efficace permet une acculturation des habitants aux EnR et donc d'une meilleure acceptabilité.

#Bonne pratique : Mairie de Correns (83)

- Disponibilité de la référente du projet pour échanger avec les citoyens via des rendez-vous individuels et des échanges de courriels
- Registre de concertation avec une cartographie des zones d'accélération disponible à l'accueil de la mairie
- > Affichage public et campagne d'informations sur les réseaux sociaux
- Page dédiée sur le site internet de la commune avec tous les dossiers d'information et de cartographie
- > Réunion d'information publique

Résultat ? La mairie a fait remonter des ZAER concernant l'ensemble des filières EnR.

Ils ont témoigné...

«On a associé la population dès le départ, c'est un projet participatif sur lequel on a communiqué régulièrement. Les gens se sont appropriés l'énergie du territoire.»

Sylvain Fagot, maire d'Andilly-les-Marais (17) (Source : Rapport de la loi d'accélération des énergies renouvelables du 10 mars 2023 et perspectives de WWF, novembre 2024)

«Pour que les projets se réalisent, il est essentiel de sensibiliser aux enjeux, d'ouvrir les débats publics, de faire de la pédagogie. Nous sommes confrontés à un vrai manque en matière d'ingénierie pour pouvoir interpréter toutes les données techniques complexes et les rendre accessibles au plus grand nombre.»

Michel MAYA, maire de Tramayes (71) (Source : SIEEEN énergies solidaires)

« Nous étions pour l'éolien, mais à condition que le projet soit et demeure un projet de territoire respectueux de ses intérêts. L'idée est aussi de faire participer les citoyens, et ce dès le départ. »

Sébastien DELABROISE, maire de Lanrigan (35) (Source : réseau CLER)

Retour sur la Conférence du SER au Salon des Maires 2024:

> 18 mois après la publication de la loi où en sommes-nous sur ces zones d'accélération ?

Agnès Lory, maire de Le Monestier (07) et membre de la Commission Transition ologique de l'AMRF

Jules Nyssen, Président du Syndicat des énergies renouvelables

Vice-président Transitions écologiques et économie circulaire à Intercommunalités de France

Didier Soulage. Chargé de mission climat, Responsable nationale de l'activité « énergies renouvelables » au CEREMA

Agnès Lory « On demande aux

communes de s'investir mais

« Le soutien des intercommunalités a fait la différence pour la mise en place des ZAER [...] les élus se saisissent du sujet qui était compliqué à comprendre au début »



permis d'avoir des débats uniquement sur les EnR»

didier Soulage

« Le CEREMA et outille les communes dans

Les bonnes pratiques à retenir du débat

- communale est une opportunité de créer de l'échange et une réflexion collective sur les EnR au
- plus proche des territoires. > La mise en place de processus de concertation est incontournable pour réaliser cet exercice.
- > La réflexion sur les zones à l'échelle > L'intercommunalité peut joindre pour les petites communes.
 - > Les projets en ZAER manquent malgré tout d'un «avantage» par rapport aux projets hors ZAER sur le partage de la valeur, les délais d'instruction...

LES ZONES D'ACCÉLÉRATION, LE MAILLON LOCAL D'UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE NATIONALE

Aujourd'hui, plus de 60 % de l'énergie que nous consommons en France provient encore d'énergies fossiles. Cette dépendance au charbon, pétrole, gaz et fioul fossiles importés, représente un coût très important pour notre pays : plus de 62,5 milliards d'euros dépensés en 2024, soit l'équivalent du total des dépenses d'investissement des communes, des départements et des régions réunies (65,8 milliards d'euros en 2023). Sortir des énergies fossiles avant 2050 est l'objectif que s'est fixé la France et représente l'un des plus grands défis de notre pays pour les prochaines années. Dans cette perspective, les énergies renouvelables sont des alliés

> La stratégie française pour sortir des énergies fossiles

En décembre 2023, l'ensemble des pays du monde réunis lors de la 28e conférence des parties (COP28) a acté la sortie progressive des énergies fossiles pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. La neutralité carbone est atteinte quand la somme des émissions de gaz à effet de serre sur une année ne dépasse pas la capacité de notre planète à absorber ces émissions durant cette même année dans les puits de carbone (océans, forêts et sols notamment).

La France a inscrit l'objectif de neutralité carbone dans la loi le 8 novembre 2019 lors des débats de la loi relative à l'énergie et au climat. Pour atteindre cet objectif de long terme, la France s'appuie sur une Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) qui fixe le cadre pour les 10 prochaines années et qui est révisée tous les 5 ans ainsi que sur une planification écologique depuis la création du SGPE (Secrétariat à la planification écologique) le 7 juillet 2022.

> Une orientation territoriale coordonnée

Cet objectif national en 2050 et les étapes intermédiaires sont déclinés aux échelons locaux. Ainsi, la région joue un rôle clé dans la transition énergétique. Tout d'abord, c'est elle qui définit et met à jour le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires) et copilote, avec le Préfet de Région, le Comité Régional de l'Énergie (CRé). Cette instance est en charge de territorialiser une orientation et de mettre en cohérence les différents travaux qui en découlent.

A l'échelle de chaque région, RTE (gestionnaire du réseau public de transport d'électricité en France) élabore et meten œuvre des S3REn R(Schémas Régionaux de Raccordementau Réseau des Énergies Renouvelables) pour planifier la mise à jour du réseau de transport d'électricité à l'aune des investissements prévus. D'autres travaux de planification sont également en cours à la maille départementale. Parmi eux, des COP départementales* pilotées par le SGPE (Secrétariat général à la planification écologique), ou encore les documents-cadres dédiés au développement du photovoltaïque au sol et corédigés par les Chambres d'Agriculture

PARMI LES ACTEURS RESSOURCES **POUR ACCOMPAGNER**

LES COMMUNES:

- **CEREMA** (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement)
- Services déconcentrés de l'Etat, et notamment référent préfectoral aux EnR, les DREAL et les DDT
- ADEME et notamment les Générateurs, le réseau national des conseillers éolien et photovoltaïque
- Syndicats d'énergie
- Amorce, FNCCR, réseau CLER
- Associations d'élus (AMF, AMRF, APVF...)
- Représentants régionaux du SER
- Développeurs de projets EnR

Pour aller plus loin!



Enfin, la commune joue un rôle de premier plan à travers la définition de zones d'accélération pour chacune des filières d'énergies renouvelables, qui sont un maillon essentiel de la chaîne de la transition énergétique française. Chaque échelon a ainsi un rôle à jouer pour assurer la cohérence entre l'objectif national et la réalisation concrète de projets dans les territoires.

> Où en est-on aujourd'hui avec les ZAER?

Depuis le début du travail d'identification des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER), de nombreuses communes ont déjà transmis leurs propositions aux Comités Régionaux de l'Énergie (CRé). À date, les filières les plus représentées sont le solaire, les géothermies et le bois-énergie. S'agissant de l'éolien terrestre et du solaire photovoltaïque, on remarque que les régions disposant des capacités installées les plus importantes sont aussi celles qui comptent le plus de ZAER sur ces filières. Il s'agit de la Nouvelle-Aquitaine pour le photovoltaïque et des Hauts-de-France pour

Selon les choix politiques locaux, les contraintes et les potentiels de développement propres à chaque territoire, certaines énergies sont représentées de façon inégale dans les ZAER : c'est notamment le cas de l'hydroélectricité, de la géothermie profonde ou de la biomasse, qui apparaissent de manière très variable d'une région à l'autre. Le SER salue la prise en compte par les communes des différents critères pour définir ces ZAER (potentiel de production, contraintes locales ou compatibilité). Toutefois, dans la pratique, toutes les zones ne seront pas également exploitables par les porteurs de projets. Certaines tiennent mieux compte des réalités du terrain et on observe aussi que beaucoup de ZAER sont de petite taille et dispersées, ce qui complique le développement de projets cohérents, notamment à cause des difficultés de raccordement aux réseaux.

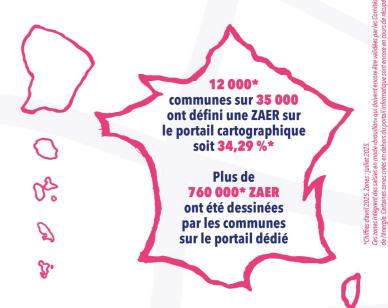
Pour l'instant, les ZAER ne permettent pas réellement d'accélérer les procédures des projets ni de bénéficier de soutiens publics accrus, contrairement à l'esprit de la loi APER, dont elles sont issues. Les projets qui s'y situent sont simplement exemptés de l'obligation de mettre en place un comité de projet. C'est pourquoi le SER souhaite que cette mission, confiée aux communes, soient accompagnée de l'allocation des moyens nécessaires à sa bonne conduite pour pallier un déficit d'ingénierie interne de celles-ci. Aussi, si les ZAER permettent d'expliciter les attentes des territoires, elles ne semblent pas participer à une réelle accélération des projets comme la loi éponyme le voudrait. Ces zones peuvent devenir de véritables leviers pour faire avancer concrètement la transition énergétique dans les territoires à condition de réfléchir dès maintenant à la façon d'améliorer la conduite de projet en leur sein.

> A l'avenir, des zones d'accélération renforcées ?

La transposition en droit français de la directive européenne RED III devrait conduire à la création de « zones d'accélération renforcées » dans les prochaines années. Si le détail de leur portée reste à définir, la directive européenne prévoit des évolutions concernant les études d'impact et les procédures d'instruction des projets pour accélérer

*conférences des parties, associant élus, collectivités locales, services de l'État, chambres consulaires, chefs d'entreprise ou encore associations environnementales pour trouver les chemins qui permettront d'agir collectivement face aux urgences climatiques, énergétiques et environnementales. Elle permettra de définir des objectifs cohérents à l'échelle de chaque territoire, et de fixer les actions

QUELQUES CHIFFRES CLÉS



Les EnR en 2028 [1

Augmentation des emplois générés par les EnR [1]

Valeur ajoutée brute en France par le développement des énergies renouvelables[2]

Retombées fiscales des énergies renouvelables vers les collectivités locales [2]

LA VISION DU SER: LES ÉNERGIES RENOUVELABLES AU SERVICE DE TOUS

Depuis plus de trente ans, le SER s'engage à toutes les échelles, et en particulier auprès des acteurs locaux, pour concrétiser la transition énergétique et ainsi passer d'une France dominée par le fossile (pétrole, gaz, charbon) à une France neutre en carbone, souveraine en matière d'énergie et à un prix accessible.

Notre mobilisation est guidée par la conviction que ce défi ne pourra être relevé qu'à la condition que l'ensemble des parties prenantes s'empare de l'opportunité économique et écologique que constitue le déploiement des énergies renouvelables. En effet, ces filières, dont le développement est indispensable à notre souveraineté énergétique et à la lutte contre le changement climatique, constituent une opportunité historique de relocaliser nos infrastructures de production énergétique et d'en faire bénéficier les territoires qui les accueillent.

La juste répartition des retombées économiques et sociales produites dépendra donc en partie de notre capacité à valoriser les potentiels et spécificités de nos territoires en déployant des projets qui s'y adaptent. Solaire, géothermies, méthanisation, éolien, hydroélectricité... les 12 filières renouvelables que nous représentons au SER sont autant de solutions pour faire en sorte qu'à l'échelle de votre commune, vous puissiez être acteur de cette transition et produire l'énergie consommée dans votre territoire.

Dans cette perspective, les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER), comme les autres exercices de planification territoriale en cours auxquels le SER participe activement, sont essentiels pour dresser une feuille de route collective dont la mise en œuvre bénéficiera à toutes et tous.

CE QUE VOUS TROUVEREZ DANS CE POSTER DÉDIÉ AU ZAER

- ÉDITO DE JULES NYSSEN : BÂTIR UN DESTIN ÉNERGÉTIQUE PARTAGÉ
- LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DANS LES TERRITOIRES, UN ENGAGEMENT LOCAL ET COLLECTIF
- LES ZAER, QUÉZACO?
- **DÉVELOPPER UNE ZAER AVEC LA POPULATION, BONNE PRATIQUE**
- **ZAER, VRAIE OU FAUSSE BONNE IDÉE?**
- LES ZONES D'ACCÉLÉRATION, LE MAILLON LOCAL D'UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE NATIONALE
- **QUELQUES CHIFFRES CLÉS**

QUI SOMMES-NOUS?

Le SER en bref

- Créé en 1993, le Syndicat des énergies renouvelables (SER) représente l'ensemble des filières des énergies renouvelables en France et œuvre pour leur développement dans notre pays.
- > Le SER regroupe, directement ou indirectement, plusieurs milliers d'entreprises, producteurs de ressources (forestiers, agriculteurs), concepteurs, industriels et installateurs, développeurs etexploitants de centrales de production et

associations professionnelles spécialisées. Pour chaque filière, il fédère donc l'ensemble des acteurs du renouvelable.

Son action permet de faire évoluer le cadre législatif, règlementaire et économique des EnR et d'engager la France dans une trajectoire de transition énergétique. Pour ce faire, le SER est présent localement grâce à des représentants régionaux dans chaque territoire et dans chaque Comité Régional de l'Énergie (Cré).

www.enr.fr in







PUBLICATION ÉDITÉE PAR LE SYNDICAT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Direction éditoriale: Damien Adam Cynthia Kari

Direction de projet : Magdaléna Clément Pierre Honoré

Direction artistique: Agence Tongui

Rédaction: Agathe Amin Damien Chagnaud

Magdaléna Clément Marie Guerin Pierre Honoré Cynthia Kari

Impression:

Gilbert Clarey Imprimeurs (37)

Papier:

Nautilus classic offset, 100% recyclé





18 - 20 NOVEMBRE 2025

LES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES: MODE D'EMPLOI!



Elle organise une concertation locale puis identifie des ZAER par délibération du conseil municipal, sur la base des données mises à disposition par l'État et les gestionnaires de réseaux de gaz et d'électricité.

田田田田田田

田田田田田田



INTERCOMMUNALITÉ

Elle organise un débat sur la cohérence des ZAER avec le projet de territoire au sein de l'organe délibérant de l'intercommunalité (exemple : Conseil métropolitain ou Conseil intercommunal).



RÉFÉRENT **PRÉFECTORAL**

Il organise une conférence territoriale afin de consulter les établissements publics concernés et transmet la cartographie départementale au Comité Régional de l'Énergie (CRé).



COMITÉ RÉGIONAL DE L'ÉNERGIE (CRé)

Il émet un avis sur la suffisance des zones pré-identifiées par les communes pour atteindre les objectifs régionaux de développement des EnR.

Avis favorable : ZAER suffisantes*

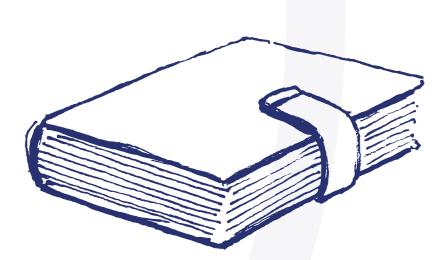
Avis défavorable : ZAER insuffisantes par rapport aux objectifs régionaux











Il se saisit des ZAER pour étudier la faisabilité des projets.



* Une fois validé par le CRé, la commune émet un avis sur les zones qui la concerne. En l'absence de modification des zones initialement identifiées par les communes, leur avis est réputé favorable.

Il arrête les ZAER, les publie sur

la plateforme et les transmet au ministre

chargé de l'énergie ainsi qu'aux

collectivités territoriales concernées.

RÉFÉRENT

PRÉFECTORAL

UNE RÉVISION INCLUANT L'IDENTIFICATION DE NOUVELLES ZONES EST EFFECTUÉE TOUS LES 5 ANS AFIN D'EN GARANTIR LA COHÉRENCE AVEC LES OBJECTIFS RÉGIONAUX

ZAER – Zones d'accélération des énergies renouvelables:

Zones désignées pour favoriser l'implantation des projets EnR.

Intercommunalité:

Établissement public permettant aux communes de gérer en commun des équipements ou des services publics et d'élaborer des projets de développement économique, d'aménagement ou d'urbanisme à l'échelle d'un territoire plus vaste que celui de la commune.

Référent préfectoral :

Nommé par le préfet de département, parmi les souspréfets. Il travaille à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique. En plus de ses missions, il intervient à plusieurs reprises dans le processus d'élaboration des ZAER.

